

Formulaire de demande de certificat éthique CER de l'ENAP

Numéro du projet : CER-ENAP 20 (ne rien inscrire ici)

Nom du projet : _____

Nom et coordonnées du chercheur principal :

Nom : _____

Adresse postale : _____

No de téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Dans le cas d'un étudiant, veuillez compléter l'information en donnant le nom du professeur qui supervise le travail : _____

Collaborateurs et intervenants (le cas échéant) :

Noms et statut des membres de l'équipe :

Nom	Statut
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Noms et statut des chercheurs associés :

Nom	Statut
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Universités, hôpitaux, ministères, instituts ou organismes partenaires, le cas échéant :

Sources de financement : Le cas échéant, qui finance le projet ? à quel niveau ?

Évaluation scientifique : Le cas échéant, par qui ce projet a-t-il été évalué?

Date de début des travaux et date prévue de la fin des travaux :

Date de début : _____

Date de fin : _____

LES ANNEXES

(Liste des pièces requises pour l'étude du dossier
Voir aussi le document *Survol de la procédure*)

Description du projet

S'il s'agit d'un projet qui fait l'objet d'une demande de subvention ou de l'obtention d'un contrat, veuillez **inclure la description du projet, les objectifs poursuivis et la méthodologie utilisée**, tels qu'ils apparaissent dans la documentation existante, en la reproduisant ici tout simplement. Sinon, veuillez donner les informations suivantes :

- description détaillée des objectifs généraux et spécifiques du projet;
- description de la méthodologie, des activités auxquelles seront soumis les sujets, des formes de collecte des données : enregistrements audio, vidéo, questionnaires, etc. et des dispositifs de conservation ou de destruction des données.

Soyez concis et veuillez ne pas inclure la bibliographie, ni le budget et les curriculum vitae des chercheurs.

Description succincte du projet (cf. dernière page)

Questionnaire pour éclairer une évaluation éthique des projets

Ce questionnaire doit être rempli par le chercheur principal, responsable du projet (professeur, chercheur ou étudiant), qui utilisera le formulaire prévu à cette fin. Il est remis au CER en même temps que la description ci-haut mentionnée et que le formulaire de consentement décrit plus loin.

Formulaire de consentement

Ce formulaire est une pièce particulièrement importante, puisqu'elle est essentielle pour faire foi du consentement libre et éclairé des sujets, participants à une recherche. Cette obligation d'informer adéquatement ces personnes doit être respectée en vertu de la *Politique d'intégrité et d'éthique en recherche de l'ENAP*. Il importe donc que le chercheur responsable rédige dans un langage clair et accessible à tous, un **document d'information** sur lequel sont consignées les informations relatives à la recherche et qui accompagne le **formulaire de consentement** dont

il est question ici. Celui-ci doit comporter, lorsque l'entente de participation est conclue, les signatures du responsable de la recherche et du participant. Ce formulaire est requis dans tous les cas, même quand le participant ne court pas de risque apparent en participant au projet. Le but de ce consentement est en quelque sorte de sceller l'accord entre le responsable et le participant. Règle générale, ce consentement prend la forme d'un écrit; dans certaines circonstances particulières (analphabétisme des sujets, leurs jeunes âges, leurs handicaps...), on aura recours à un consentement verbal, ou au consentement d'un tuteur légal. Dans le cas d'instruments de collecte de données électroniques, tel *Formulaire de consentement* sera intégré, mais un fac-similé sera porté à l'attention du CER-ENAP. Dans chacun de ces cas, on s'assurera que l'obtention du consentement requis soit soigneusement documentée, eu égard à la rigueur avec laquelle on aura procédé à conclure une entente. **Le CER-ENAP, sans prévoir son usage obligatoire, produit *pro forma* un *Formulaire de consentement* et en suggère l'usage.**

Dans le cas des recherches multicentriques impliquant des établissements, membres du réseau du MSSS, il existe une politique explicite qui prévoit qu'un des établissements du réseau agit comme "répondant éthique principal". C'est au CER de cet établissement que le CER-ENAP devra présenter ses conclusions en ce qui a trait au rôle que les chercheurs de l'ENAP joueront dans la recherche commune.

Si le projet doit se dérouler dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux, on devra s'assurer que le comité d'éthique de l'établissement soit saisi de la question et qu'une entente soit prise entre l'ENAP et cet établissement pour éviter la duplication. Ces projets tombent d'ailleurs sous l'empire de l'article 21 du *Code civil du Québec* et doivent en respecter les prescriptions, plus particulièrement, ils doivent faire l'objet d'un examen par un comité d'éthique compétent institué par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec. Ainsi, dans tous les cas, l'avis de conformité éthique déjà consenti par un organisme partenaire est joint à la demande.

Instruments de collecte de données

Le cas échéant, lorsqu'ils sont déjà disponibles, les instruments de collecte de données sont joints au dossier (questionnaires de sondage, canevas d'entrevue, etc.).

Jacques A. Plamondon
Professeur invité et président du CER-ENAP

